

AAD-ABS PARTICULIERS
SARL au capital de 7 520 €
Siège social : 21, rue Lavoisier
03300 CUSSET
RCS CUSSET 507 997 682

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE PREMIER SEPTEMBRE A DIX HEURES,

Les associés de la société AAD-ABS PARTICULIERS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au domicile du gérant, sur sa convocation.

Sont présents :

- | | |
|---|------------------|
| - Madame Monique PERRIN, propriétaire de | 188 parts |
| - Monsieur Philippe COUSIN, propriétaire de | <u>188 parts</u> |

Total égal au nombre de parts composant le capital social	376 parts
---	-----------

Est également présente :

- Madame Sabrina DUTHEIL, pressentie pour occuper les fonctions de gérante de la société.

Monsieur Philippe COUSIN, gérant de la société, préside l'assemblée.

Le président constate et déclare que tous les associés étant présents, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Puis il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du gérant
- désignation d'un nouveau gérant
- détermination de ses pouvoirs et obligations
- transfert du siège social
- mise à jour corrélative des statuts
- pouvoirs

Il expose ensuite que conformément aux dispositions du Jugement pris par le Tribunal de Commerce de CUSSET, Monsieur Philippe COUSIN est appelé à mettre fin à ses fonctions de gérant de la société.

Ce dernier a remis par conséquent une lettre de démission à la société, et il est demandé aux associés de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Il est proposé à l'assemblée de désigner en qualité de nouvelle gérante, Madame Sabrina DUTHEL, demeurant 154, avenue Thermale 03200 VICHY.

Il est également proposé de transférer le siège de la société de son adresse actuelle 21, rue Lavoisier 03300 CUSSET AU 32 ? AVENUE Victoria 03200 VICHY.

Après en avoir délibéré, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe COUSIN de ses fonctions de gérant de la société et le remercie pour l'activité qu'il a déployée au sein de la société tout au long de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de désigner en qualité de gérante de la société, pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Philippe COUSIN, gérant démissionnaire :

- Madame Sabrina DUTHEL
demeurant 154, avenue Thermale 03200 VICHY

Madame Sabrina DUTHEL sera investie des pouvoirs tels que définis par la loi et par les statuts de la société.

L'assemblée générale décidera, par une prochaine délibération, de la rémunération éventuelle de Madame DUTHEL pour ses fonctions de gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Sabrina DUTHEL, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne.

Elle déclare en outre n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de gérante d'une société commerciale.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 21, rue Lavoisier 03300 CUSSET à l'adresse suivante : 32, avenue Victoria 03200 VICHY,

Et de procéder à la mise à jour corrélative du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société qui sera désormais libellé ainsi :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 32, avenue Victoria 03200 VICHY.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

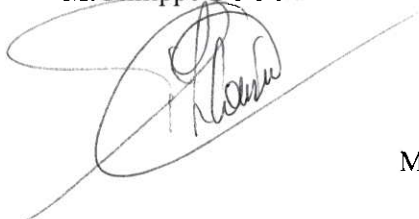
L'assemblée générale confère au porteur d'une copie du procès-verbal constatant les présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité consécutives aux décisions ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures
15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associées et par la gérante.

M. Philippe COUSIN

A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the beginning and a long, horizontal stroke extending to the right.

Mme Monique PERRIN

A cursive signature in black ink, with a prominent 'M' and 'P' and a long, sweeping tail.

Mme Sabrina DUTHEL

Pour acceptation
des associés de gérance
